

## Direction de l'Autonomie

### Service émetteur :

Département Parcours Personnes Âgées

À Châlons-en-Champagne, le 2 août 2022

### **Objet : appel à candidatures auprès des SSIAD de la région Grand Est en vue d'Actions Collectives Innovantes et Apprenantes (ACIA) – Qualité de Vie et des Conditions de Travail**

Depuis 2018, des expérimentations sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ont été lancées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au sein de la région Grand Est, en déclinaison de la stratégie nationale « Favoriser la qualité de vie au travail en établissements médico-sociaux - la Qualité de Vie au Travail pour un accompagnement de qualité » de juin 2018. Ces expérimentations ont permis de confirmer que les démarches QVCT au sein des EHPAD offrent de réelles perspectives pour améliorer les conditions de travail des personnels, la qualité des soins et la performance des établissements.

Les projets ont été accompagnés par l'ARS et l'ARACT Grand Est en offrant la possibilité aux EHPAD de rejoindre en 2018 et en 2021 des Actions Collectives Innovantes et Apprenantes (ACIA) animées sur l'ensemble du territoire régional.

Forte de ces expériences réussies, l'ARS Grand Est souhaite aujourd'hui étendre le dispositif en région à destination des acteurs du domicile.

Ainsi l'ARS et l'ARACT Grand Est vous invitent à candidater pour rejoindre une prochaine ACIA-QVTC régionale. Vous trouverez ci-joint les modalités de l'appel à candidatures correspondant. Chaque service entrant dans l'action collective doit avoir préalablement défini un projet reposant sur un changement technique, technologique ou organisationnel.

Pour voir une illustration concrète des projets QVCT menés par les EHPAD du Grand Est, je vous invite à regarder une websérie qui leur est dédiée en cliquant sur le lien ci-après : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/ameliorer-la-qualite-de-vie-au-travail-dans-les-ehpad-une-webserie-sur-les-experiences-en-grand-est>

Pour vous aider à mieux envisager les avantages à participer à l'action collective, vous trouverez ci-joint une note « Pourquoi intégrer une action collective ? ».

Si vous souhaitez vous engager dans ce projet, nous vous invitons à candidater avant le 30 septembre 2022, en ligne via le lien suivant :

[https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/Grand\\_est/ACIA\\_SSIAD/questionnaire.htm](https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/Grand_est/ACIA_SSIAD/questionnaire.htm)

L'ARS Grand Est et l'ARACT Grand Est réaliseront l'analyse des dossiers de candidature et constitueront un collectif régional.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

**Monsieur Dominique HEN**

  
Directeur de l'ARACT Grand Est

**Madame Agnès GERBAUD**

  
Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand